



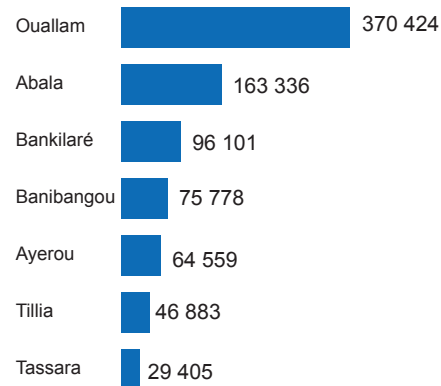
En raison de l'insécurité dans les localités frontalières du Mali et du Burkina Faso, les autorités nigériennes ont déclaré l'état d'urgence dans sept départements des régions de Tahoua et de Tillabéry depuis le 3 mars pour une période initiale de 15 jours. Cette mesure a été prorogée de trois mois le 17 mars. Selon les informations, non exhaustives recueillies sur le terrain, 34 attaques perpétrées par des groupes armés ont été enregistrées depuis février 2016.

Les mesures sécuritaires en vigueur dans les deux régions comportent, entre autres, la fermeture de 16 marchés et des restrictions sur la circulation des véhicules et des motos. Ainsi la circulation des voitures et motos est interdite dans deux départements de Tahoua de 20 heures à 6 heures 30 et dans plusieurs localités situées dans six départements de Tillabéry de manière permanente. Les humanitaires ont mis en place un système d'alerte afin d'intervenir rapidement en cas de dégradation soudaine de la situation humanitaire dans les zones sous état d'urgence.

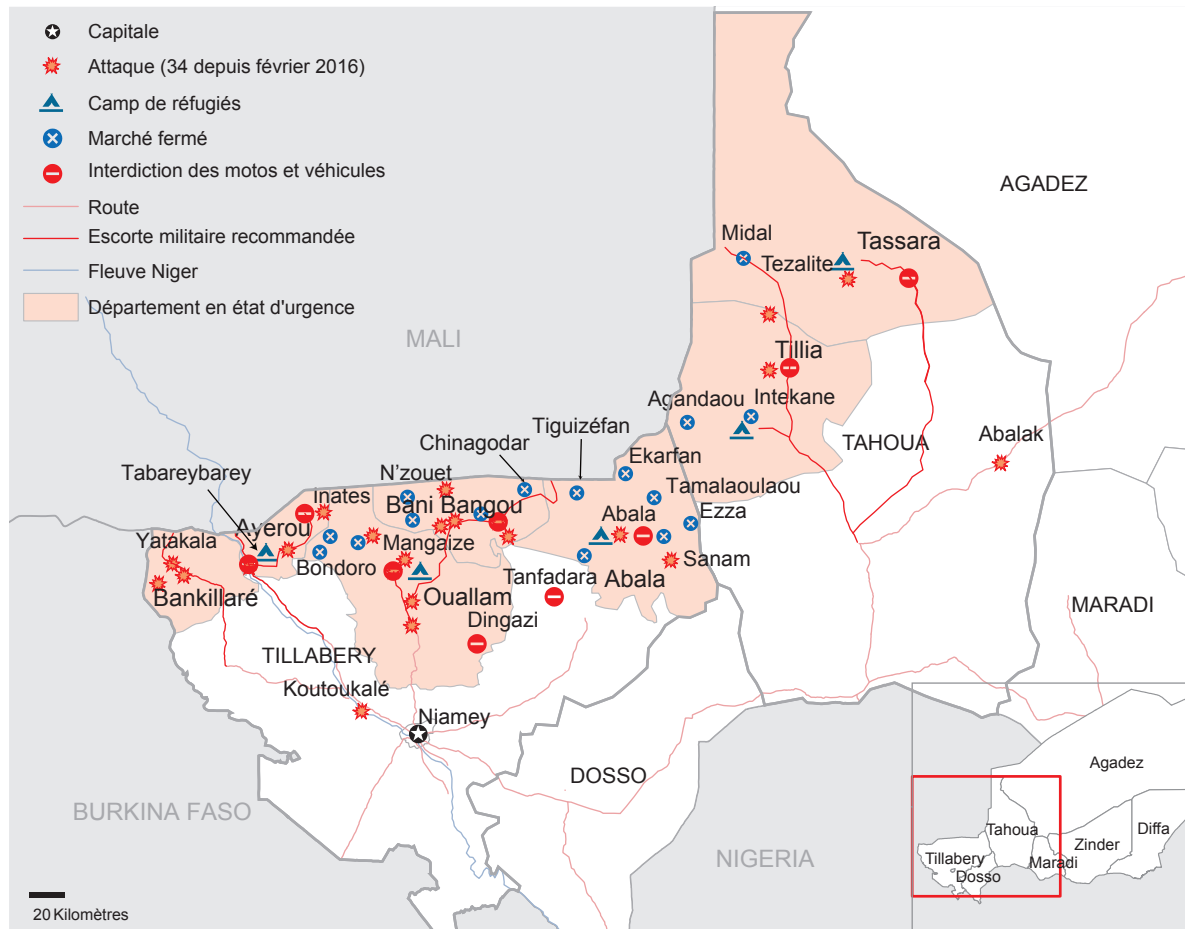
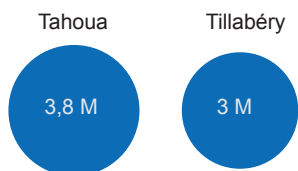
Populations des zones d'application de l'état d'urgence

(source: données INS 2012)

846 495 personnes vivent dans les localités où l'état d'urgence a été déclaré



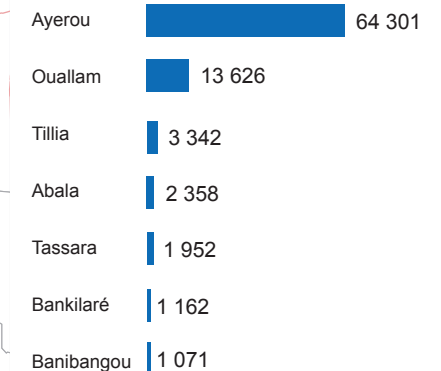
Populations des régions de Tahoua et Tillabéry



Nombre de personnes dans le besoin dans les zones d'application de l'état d'urgence

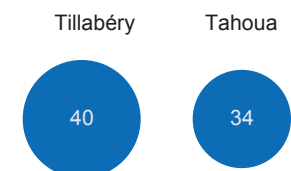
(source: HNO 2017)

87 812 personnes identifiées comme pouvant avoir besoin d'assistance humanitaire dans les zones touchées par l'état d'urgence



Nombre d'organisations humanitaires dans les régions de Tahoua et Tillabéry

(source: 3W)



Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.